

PLU

Plan Local d'Urbanisme

SAINT-MARCEL

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

4.2 REGLEMENT GRAPHIQUE

4.2.3 Secteur de Pomblière

Echelle: 1/2000

DOSSIER D'APPROBATION

Vu pour être annexé à la délibération du conseil
municipal du 17 septembre 2018

LEGENDE

U ZONES URBAINES

☐	Ua	Secteur urbanisé ancien dense
☐	Ub	Secteur urbanisé "récent" dense
☐	Uc	Secteur d'urbanisation récente moins dense
☐	Uj	Secteur de jardins potagers
☐	Ue	Secteur destiné aux activités économiques artisanales et industrielles
☐	Uea	Secteur destiné aux activités économiques artisanales
☐	Uei	Secteur destiné aux activités économiques industrielles

Indice "I₂": Risque technologique, naturel ou d'inondation particulièrement fort limitant considérablement les possibilités d'urbanisation

AU ZONES A URBANISER

Secteur suffisamment équipé - à urbaniser indicé

☐	AUb	Secteur destiné prioritairement à l'habitat de forte à moyenne densité
☐	AUC	Secteur destiné prioritairement à l'habitat de moyenne densité

A ZONES AGRICOLES

☐	Aa	Secteur destiné à la protection des terres agricoles et du paysage
☐	Ab	Secteur agricole dans lequel les constructions et installations nécessaires aux activités agricoles peuvent trouver place

N ZONES NATURELLES

☐	N	Secteur naturel
☐	Nc	Secteur naturel traversé par une canalisation
☐	Nd	Secteur de dépôt de déchets inertes
☐	Ne et Nep	Secteur où se trouve une activité économique (indice "p": sol pollué)
☐	Nj	Secteur naturel occupé par des jardins potagers
☐	NL	Secteur destiné aux sports et loisirs
☐	Np	Secteur pollué ou potentiellement pollué (BASOL et BASIAS)
☐	Nef	Espace de fonctionnalité de la zone humide
☐	Nzh	Zone humide

d	d	Bâtiment pouvant changer de destination
F	F	Bâtiment d'exploitation agricole impliquant les distances d'éloignement réciproque
P	P	Bâtiment patrimonial

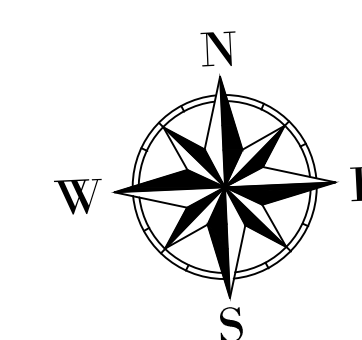
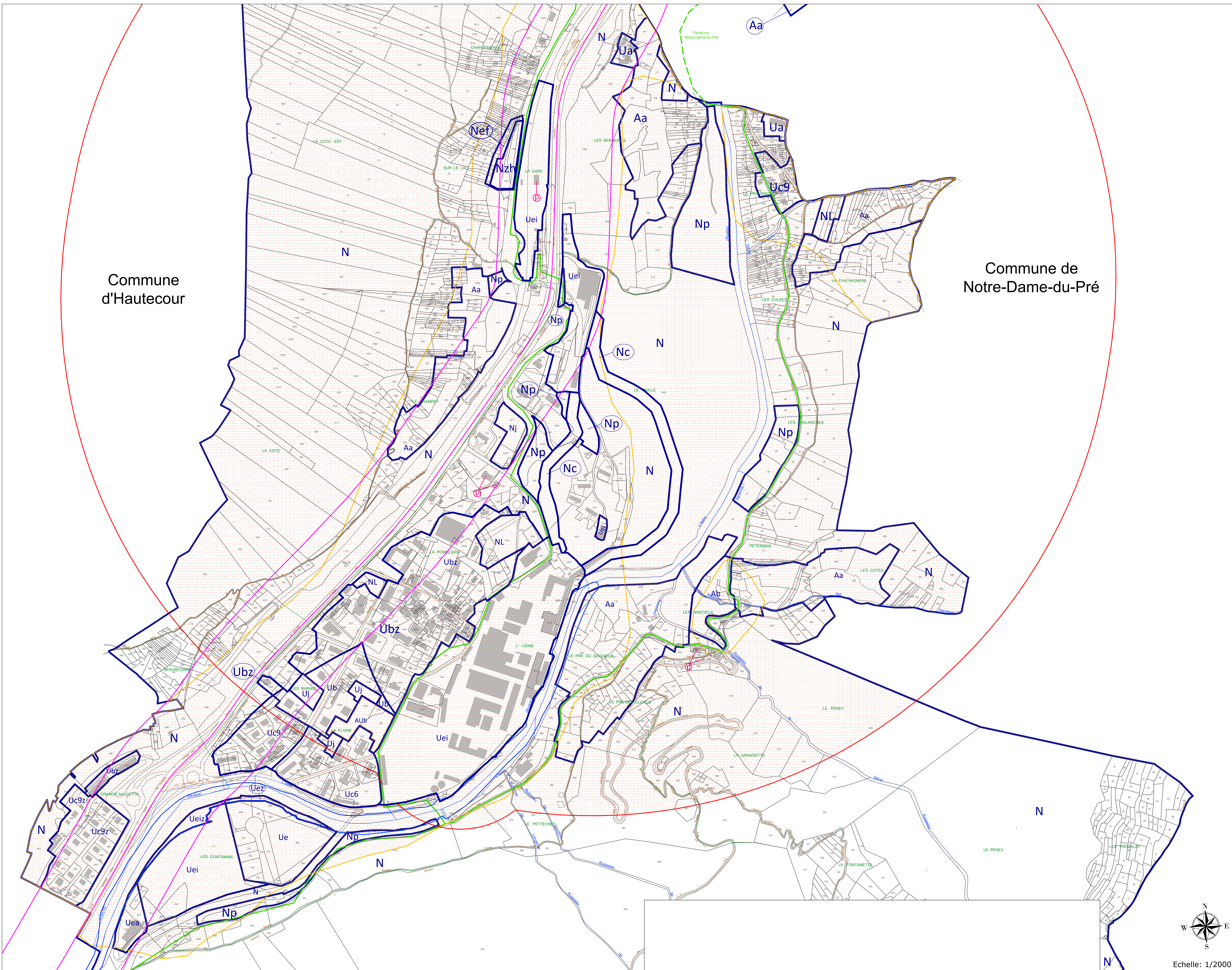
-  Périimètre concerné par une OAP
-  Tracé de principe d'une voie verte à créer (article L.151-38 du code de l'urbanisme)
-  Axe bruyant et bande d'isolation acoustique
-  Corridor biologique
-  Pelouse sèche

Prise en compte des risques

-  Périmètre concerné par le PPRN (Plan de Prévention des Risques Naturels)
-  Périmètre concerné par le PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondation)
-  Périmètre concerné par le PPRT (Plan de Prévention des Risques Technologiques)
-  Périmètre concerné par l'étude complémentaire des risques naturels

DIVERS

 Bâtiment inexistant (à titre indicatif)



Echelle: 1/2000